



**SNUipp 46** 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79

<http://46.snuipp.fr> mel: [snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr) Dir de la publication : Benoit Debals ch. des Condamines 46090 Pradines  
imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN : 1241-3542 N° CPPAP : 0417 s 07301

Dispensé de timbrage CAHORS CC T1



DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

Déposé le 13 octobre 2015

Supplément au N° 95 octobre 2015

trimestriel

## Un manque de moyens criant !

**Que se passe-t-il ?** De pas satisfaisant les premières semaines, l'état de l'école dans le Lot est devenu ahurissant ces derniers jours.

**Premier motif de colère, les remplacements.**  
Dès le CTSD les organisations avaient dénoncé la TROP bonne gestion du Lot qui ne veut pas être en surconsommation d'enseignants. Mais les conséquences se sont faites ressentir de suite : chargés d'école et directeurs à 2, 3 classes n'obtiennent pas leur décharge, absences refusées, formation continue débrayée, collègues en réunion non remplacés...

La seule réponse de l'administration reste le nouveau maillage des écoles. Ce n'est PAS une réponse satisfaisante. Certes les élèves seront répartis sur les classes des collègues, mais les absents ne seront pas remplacés, et la qualité du service public ne sera pas la même.

**Deuxième motif, le non remboursement annoncé des frais de déplacement pour les animations pédagogiques !**  
Suite à un refus de décompter la deuxième journée de pré-rentrée qui a provoqué un grand mécontentement, une deuxième couche arrive pour nous toucher au portefeuille : les déplacements pour animations pédagogiques ne seront pas remboursés !!

La coupe est pleine avec nos salaires bloqués depuis trop longtemps, et qui diminuent même avec l'augmentation des prélèvements : la consigne est claire, si vous ne voulez pas vous déplacer, vous faites les heures dans votre école après en avoir averti la hiérarchie !

Nous sommes plus qu'inquiets de voir une telle dégradation au bout de seulement 6 semaines : devra-t-on recourir à des contractuels, comme en Aveyron au printemps dernier ?



## LES PROMOS

**CAPD le 26 novembre**

**Envoyez vos fiches de vérification syndicale**



### Sommaire :

**Page 1 :** Edito, Promotions

**Page 2 :** La dictée, PPCR

**Page 3 :** Les promotions

**Page 4 :** Courrier DASEN, Courrier Rectrice



**Le SNUipp du Lot a écrit au DASEN au sujet de Magistère et des décisions ministérielles, mais à ce jour nous n'avons toujours pas eu de réponses. La rectrice a aussi été destinataire d'une missive au sujet de cette fantastique simplification administrative que nous appelons encore de nos vœux (mais apparemment nous ne sommes pas encore compris au regard du nombre de doublons mais qui arrivent encore.**



Objet : @magistère  
Monsieur le Directeur Académique,

Magistère a fait l'objet d'un avis du CHSCT Ministériel du 12 mars 2015 qui stipule " que [la formation Via Magistère] n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif "

Cette formulation rédigée par le SNUipp-FSU a été votée à l'unanimité des organisations syndicales et adoptée par le CHSCT-MEN.

Le 16 juin, le ministère a répondu à cet avis par courrier au CHSCT-MEN, en voici un extrait :

...Le recours à ce dispositif technique ne revêt aucun caractère obligatoire. Il offre toutefois une solution mutualisée tout en laissant une entière liberté d'action aux acteurs locaux de la formation. Le dispositif s'inscrit dans une dynamique de responsabilisation de l'enseignant et dans un climat de confiance. C'est la raison pour laquelle le temps de connexion, le nombre de clics, de pages consultées et de ressources visualisées ne sont pas comptabilisés. Le temps consacré par les enseignants qui participent à ces actions de formation est pris en compte dans leur temps de travail "

Pour le SNUipp-FSU du Lot, il paraît donc évident que les collègues qui souhaitent remplacer les 9 heures de Magistère par 9 heures d'animations pédagogiques le peuvent, et nous communiquons en ce sens auprès de la profession.

Les enseignants restent bien sûr libres du choix du format de leur formation, étant conscients mieux que quiconque des besoins qu'ils ont pour ajuster leur pratique de la classe.

Recevez, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre haute considération.

Céline Sompayrac, Benoit Debals, Alexis Lanoir, Fabienne Redon  
Co-secrétaires départementaux du SNUipp section du LOT

A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Cahors le 22 septembre 2015



Céline Sompayrac, Benoit Debals, Alexis Lanoir, Fabienne Redon  
Co-secrétaires départementaux du SNUipp section du LOT

à Madame la Rectrice  
à Monsieur le Directeur  
Académique des Services de  
l'Éducation Nationale

**Objet :** Simplification des tâches des directrices et directeurs d'école

A Madame la Rectrice  
A Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Nous tenions à vous faire part de notre profonde préoccupation concernant le protocole de simplification administrative.

Conformément à l'engagement ministériel, la simplification des tâches administratives des directeurs et directrices devait être effective à cette rentrée. Or, depuis, aucune traduction concrète n'a vu le jour dans le département/académie.

C'est pourquoi nous vous demandons la diffusion la plus rapide du protocole académique et sa mise en application. Nous vous demandons par ailleurs de bien vouloir mettre en place un groupe de travail associant les représentants des organisations syndicales représentatives des personnels pour suivre la simplification administrative.

Nous avons eu un groupe de travail départemental et une synthèse de ce travail a dû être faite au niveau académique. Nous souhaitons également pouvoir en avoir connaissance dans les plus brefs délais.

Veillez recevoir, Monsieur le DaseN, Madame la Rectrice, l'expression de nos respectueuses salutations, notre attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

Pour le **SNUipp-FSU 46** : Céline Sompayrac, Benoit Debals

Les co-secrétaires



## ► Dictée : La ministre obligée de clarifier.



A la demande du SNUIPP-FSU, la ministre de l'Education Nationale a apporté de premières clarifications après son coup de « com » sur l'usage de la dictée dans les nouveaux programmes et réaffirmé son attachement à la liberté pédagogique des enseignants des écoles.

Najat Vallaud-Belkacem a en effet écrit au syndicat le 24 septembre dernier, précisant que dans les nouveaux programmes, « les activités de lecture et d'écriture sont quotidiennes » avec la possibilité « de courtes et fréquentes dictées de syllabes ou de mots ». Rien de bien nouveau donc, au regard de ce qui se pratique dans les classes. Elle soulignait aussi « son attachement à la liberté pédagogique des enseignants du premier degré, dont la rigueur et le professionnalisme sont reconnus par tous ».

### L'avis du SNUIPP-FSU

En effet le SNUIPP-FSU avait vivement réagi à cette nouvelle tentative d'instrumentalisation de l'école. Donner à penser que les activités pratiquées en classe, les méthodes utilisées par les enseignants se décrètent à coup de communiqués de la rue de Grenelle témoigne d'une méconnaissance profonde des réalités du terrain et d'un certain mépris pour les professeurs des écoles qui revendiquent comme leurs collègues du second degré autonomie et liberté pédagogique.

Au moment où sont rendus publics les nouveaux programmes et de nouvelles procédures d'évaluation, la première tâche de la ministre c'est de permettre aux enseignants de bien faire leur travail pour la réussite de leur élèves, à commencer par débloquer des moyens pour mettre en place une véritable formation continue autour des nouveaux programmes, toujours pas prévue aujourd'hui.

## ► Les promotions

L'avancement des PE se fait par année scolaire, celui des instits par année civile. La CAPD avancement a lieu fin novembre, début décembre. Pour le SNUipp, c'est très tard !

**Etre promu** c'est avoir au cours de l'année scolaire pour les PE, civile pour les instits, la durée requise dans l'échelon pour être susceptible de passer à l'échelon supérieur.

**Exemple** : un PE au 8ième échelon depuis le 01 / 02 / 2014 sera promu au grand choix 2 ans 6 mois ( voir tableau) c'est à dire le 01/ 08 /2016. Son avancement sera examiné lors de la CAPD de nov 2015 ( année scolaire 2014 / 2015 ).

**Grand choix, choix, ancienneté** : Classés par barème, les promouvables sont en « compétition »

- 30% des promouvables au grand choix sont promus
- 5/7 des promouvables au choix sont promus
- tous les promouvables à l'ancienneté seront promus.

**Vous pouvez consulter vos dates de passage sur I-prof**

### CAPD Promotion

**Le jeudi 26 novembre à 9 h 30**

Le SNUipp-FSU 46 met à votre disposition un E-Mouvement à l'adresse suivante :

<http://e-promotions.snuipp.fr/46/>

**Il vous permet de calculer votre barème, voir les statistiques de l'année passée et de remplir une fiche de contrôle pour le syndicat.**

#### **Barème :**

AGS + note au 30 juin + correctif

## Carrière



### **Instituteur(trice)**

échelon	choix	mi-choix	ancienneté
Du 10 au 11	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois
Du 09 au 10	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 08 au 09	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
Du 07 au 08	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois



### **PE**

échelon	grand choix	choix	ancienneté
Du 10 au 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois
Du 09 au 10	3 ans	4 ans	5 ans
Du 08 au 09	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
Du 07 au 08	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 06 au 07	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 05 au 06	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
Du 04 au 05	2 ans		2 ans 6 mois
Du 03 au 04		Automatique : 1 an	
Du 02 au 03		Automatique : 9 mois	
Du 01 au 02		Automatique : 3 mois	

**Le SNUipp revendique l'avancement automatique de tous les instits et professeurs des écoles au rythme le plus rapide (comme pour les IEN ...)**

**AVEC VOUS,  
ON L'OUVRE!**



Le SNUipp-FSU  
vous ouvre la voix.



## ►PPCR : Au-delà du non-accord, gagner des avancées pour les agents !



Le gouvernement vient de passer en force sur le protocole PPCR en décidant d'appliquer unilatéralement les mesures de celui-ci.

Il crée un précédent qui remet en cause les règles du dialogue social. Tout en regrettant que les conditions d'un accord majoritaire n'aient pas été réunies, la FSU considère que ce principe doit rester la règle dans les négociations Fonction publique. Elle demande maintenant au gouvernement de préciser les conditions dans lesquelles il entend mettre en œuvre ces mesures PPCR en concertation avec toutes les organisations syndicales représentatives.

Dans un contexte difficile pour la Fonction publique et ses agents, confrontés au gel de la valeur du point d'indice et aux suppressions d'emplois, et malgré les insuffisances de ce protocole, la FSU y reste favorable. Il constitue en effet un point d'appui pour les carrières, les salaires et les retraites de tous les agents.

La FSU sera particulièrement attentive et vigilante sur la préparation du rendez-vous salarial comme sur les discussions et la mise en œuvre des autres mesures. Elle continuera à y défendre ses revendications.

Après les propos provocateurs du Ministre de l'Économie sur le statut des fonctionnaires, la FSU attend que le gouvernement réponde à sa demande d'une clarification quant à ses intentions sur l'avenir de la Fonction publique.

## Vérification de Mon barème promotion:

Les infos sont visibles sur votre I-prof:

<https://bv.ac-toulouse.fr/iprof/ServletIprof>  
(A renvoyer à la section par courrier ou mail)

Je suis promuable au ..... échelon

au Grand Choix    au choix    à l'ancienneté

AGS au 31 août 2015: ..... Dernière note: .....

Correctif de note, ma dernière inspection remonte à :

4 ans: +0,5 pt

5 ans: + 1pt

6 ans et plus: 1,5 pt